

Communauté de Communes  
**Des Bertranges à la Nièvre**  
**2, rue Masson**  
**58130 GUERIGNY**  
Tél. : 03 86 60 99 70  
Fax : 03 86 60 99 71

*Séance du 21 mars 2012*

L'an deux mil douze, le mercredi vingt-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Aubin les Forges, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

**19 Membres présents :** J.P.APERS- J.C.BONNET- J.CAILLOT- D.CHALENCON- V.DELONG- A.DEMARES- D.GOBET- E.GUYOT- H.JUDAS- G.LANTIER- N.LEBAS- S.LEBLANC- C.LOBRIAUT- C.MAGNIEN- S.MARC- C.MEVEL- R.PASQUET- M.PASSE- M. VANDELLE .

**7 Absents excusés :** A.ADOUE  
J.P.CHATEAU pouvoir donné à E.GUYOT  
M.CHARMANT pouvoir donné à J.CAILLOT  
J.P.GATEAU  
A.LEONARD pouvoir donné à A.DEMARES  
A.VAILLANT pouvoir donné à M.VANDELLE  
J.ROPITEAU

**Secrétaire de séance :** C.LOBRIAUT

La séance est ouverte à 19h30

**L'Ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire
2. Liste des marchés publics 2011
3. Rapport annuel du SPANC 2011
4. Contrat de territoire 2012-2015 : validation du programme d'actions
5. Approbation des nouveaux statuts du SCoT du Grand Nevers
6. Questions diverses

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 DÉCEMBRE 2011**

Le compte rendu de la dernière séance est adopté par 17 voix « Pour » et 6 voix « Abstentions ».

**2) LISTE DES MARCHÉS PUBLICS 2011**

Madame la Présidente rappelle que l'article 133 du code des Marchés 2006, prévoit la publication, au cours du premier trimestre de chaque année, de la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires par le pouvoir

adjudicateur. Cette publication peut revêtir la forme d'une délibération. Les Conseillers prennent acte de la Liste des Marchés Publics passés en 2011.

**MARCHÉS DE TRAVAUX en 2011:**

De 4 000 € HT à 19 999.99 € HT :

- Marché TRXBMXURZY2011, attribué le 27 avril 2011 pour un montant de 12 518,00 € HT à l'Entreprise SARL DE COLONNA.
- Marché CONTENURZY2011, attribué le 5 juillet 2011 pour un montant de 3 875,00 € HT à l'Entreprise SOLOMAT LOCATION.

**MARCHÉS DE SERVICES en 2011:**

De 20 000 € HT à 89 999.99 € HT

- Marché « Etude technique et prospective de positionnement de la ZA des Bertranges », attribué le 18 janvier 2011 pour un montant de 33 000 € HT à l'Entreprise SCET SUD EST.

**MARCHÉS DE FOURNITURES en 2011:**

*NÉANT*

**Adopté à l'unanimité : *Délibération n° 2012-001***

**3) RAPPORT ANNUEL DU SPANC**

Madame La Présidente rappelle que le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport annuel 2011 est présenté à l'ensemble des élus présents en séance par Benjamin ROUSSEAU, Technicien.

En introduction, il précise les modifications législatives intervenues depuis 2010 (ex : les diagnostics devenus obligatoires pour les ventes d'immeuble au 01/01/2012) et donne des indications sur l'activité 2011.

Le bilan financier fait apparaître un déficit de 2106.43 € essentiellement lié à la perte d'activités des refus de contrôle.

**Adopté tel que présenté, à l'unanimité : *Délibération n° 2012-002***

**4) CONTRAT DE TERRITOIRE 2012-2015 : VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS**

Le document « Projet de Territoire des Bertranges à la Nièvre 2012-2015 « Forges et Marines sur le Territoire communautaire » est présenté par Christopher GIRAUD, Agent de développement local. Chacun s'accorde pour louer la qualité du document présenté.

L'enveloppe FDT pour le nouveau contrat de territoire est en baisse et s'élève à 161 663.00 €. Madame la présidente rappelle la philosophie de la démarche autour « des Forges et Marines sur le Territoire communautaire » dont l'intérêt communautaire n'est plus à démontrer. Elle précise que l'enveloppe du précédent contrat était de 232 500.00 € soit une diminution de 70 837.00 €.

Les fiches actions sont ainsi déclinées :

- N°1 : **Aménagement touristique des berges du Bief de Guérigny**
- N°2 : **Création d'une boucle communautaire**
- N°3 : **Requalification de la Zone d'Activités des Bertranges**
- N°4 : **Réhabilitation du bâtiment « la Gare » de Guérigny**
- N°5 : **Aménagement d'une aire de camping-cars**

Un débat s'instaure autour de ces propositions.

Quelques questions sont soulevées par Eric GUYOT concernant les actions non réalisées du précédent programme et la perte de ressources.

Madame la Présidente précise que le montant alloué pour le 1<sup>er</sup> Contrat de Territoire a été consommé en totalité et que le financement prévisionnel de l'action « Local Jeunes de Guérigny » était établi à partir de fonds de concours.

André DEMARES souligne par un rappel à l'origine (les adhérents de l'ASGU) l'intérêt communautaire du projet « Maison d'accueil des sportifs » présenté par la Commune de Guérigny et non retenu.

Madame la Présidente rappelle que la baisse de l'enveloppe du Contrat de Territoire nous impose de faire des choix et que le précédent Contrat avait été essentiellement axé sur les équipements sportifs (salle des Arts Martiaux et pistes BMX). Pour ce nouveau Contrat il a été décidé collectivement de proposer des actions autour des activités de développement économique, touristique et culturel qui auront un impact direct sur le commerce guérignois et il appartiendra aux élus de donner des contenus à ces projets et des axes stratégiques à travers les commissions.

Le document après validation par la Commission permanente de l'Assemblée Départementale sera signé par le Président du Conseil Général

**Adopté** par 17 voix « Pour » et 6 voix « Abstention » : ***Délibération n° 2011-004***

## **5) APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SCoT DU GRAND NEVERS**

Madame la Présidente indique qu'en tant que membre adhérent du SCoT du Grand Nevers, la Communauté de Communes doit délibérer les modifications statutaires prises par le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers. Ce dernier a délibéré l'entrée des Communes de Langeron et Saint-Pierre-le-Moûtier dans le périmètre du SCoT du Grand Nevers.

**Approuvé** à l'unanimité : ***Délibération n°2012-003***

## **6) QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question n'est posée.

La séance est levée à 21h00.